

## Bulletin de suivi des questions européennes en application de l'article 123 du Règlement

Période du 2 au 15 décembre 2020

### 1 Actualités européennes

---

- Relations avec le Royaume-Uni : la Commission propose des mesures d'urgence ciblées pour se préparer à un éventuel scénario de « non-accord »
- Pacte vert pour l'Europe : des batteries durables pour une économie circulaire et neutre sur le plan climatique
- Une transformation fondamentale du secteur des transports : la Commission présente son plan en faveur d'une mobilité verte, intelligente et abordable
- Union européenne - États-Unis : un nouveau programme transatlantique pour un changement planétaire

### 2 Réunions du Conseil des Ministres de l'Union européenne et du Conseil européen

---

17 décembre 2020	Conseil « Environnement » (ENVI)  <i>Représentant belge :</i> <i>M. Alain Maron</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>- loi européenne sur le climat</li><li>- contribution déterminée au niveau national actualisée de l'Union européenne</li><li>- stratégie dans le domaine des produits chimiques</li><li>- autres questions</li></ul>
------------------	--	--

### **3 Documents soumis au contrôle de subsidiarité du Parlement**

---

*Le principe de subsidiarité régit la répartition des compétences entre l'Union européenne et les États membres. En vertu de ce principe, la décision politique doit être prise au niveau le plus proche possible des citoyens, en considération des dimensions ou des effets de l'action envisagée et de l'efficacité de chaque niveau de pouvoir vis-à-vis de l'objectif poursuivi.*

*Le Parlement de Wallonie est amené à contrôler le respect de ce principe en examinant les projets d'actes législatifs européens issus de l'ensemble des institutions européennes, à l'exception du Conseil européen.*

#### - Proposition de Règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 851/2004 instituant un Centre européen de prévention et de contrôle des maladies

Dans l'optique de la constitution d'une Union européenne de la santé, la proposition vient consolider le mandat du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies en matière de surveillance, de préparation, d'alerte précoce et de réaction, au sein d'un cadre renforcé de l'Union en matière de sécurité sanitaire.

La pandémie de la Covid-19 a révélé les carences des mécanismes de l'Union en matière de gestion des menaces sanitaires qui réclament, pour la gestion des crises sanitaires futures, une approche plus structurée au niveau de l'Union et fondée sur la valeur européenne de la solidarité. Cette approche passe par un renforcement du rôle du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies et par la promotion de l'approche « une seule santé », en collaboration avec d'autres agences compétentes de l'Union et en tenant compte des interactions entre les humains, les animaux et l'environnement.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 6 janvier 2021

#### - Proposition de Règlement du Parlement européen et du Conseil concernant les menaces transfrontières graves pour la santé et abrogeant la décision n° 1082/2013/UE

Les dispositions européennes actuelles en matière de sécurité sanitaire, telles qu'établies par la décision n° 1082/2013/UE relative aux menaces transfrontières graves sur la santé, fournissent un cadre juridique limité pour la coordination au niveau de l'Union. Celui-ci se fonde essentiellement sur le système d'alerte précoce et de réaction et sur l'échange d'informations et la coopération au sein du Comité de sécurité sanitaire. Les premiers enseignements tirés de la pandémie de la Covid-19 indiquent que le système actuel n'a pas permis de garantir, à l'échelle de l'Union, une réaction optimale contre la pandémie.

La proposition prévoit un cadre juridique plus solide et plus complet permettant à l'Union de réagir rapidement et de déclencher la mise en œuvre de mesures de préparation et de réaction aux menaces transfrontières pour la santé dans toute l'Union sous la forme d'un règlement.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 6 janvier 2021

## **4 Consultations de la Commission européenne**

---

*La Commission européenne sollicite l'opinion des citoyens et des parties prenantes sur le champ d'application, les priorités et la valeur ajoutée de l'action de l'Union européenne concernant de nouvelles initiatives ou l'évaluation de politiques et législations existantes.*

*Grâce aux consultations publiques, le Parlement de Wallonie peut donner son avis sur ces initiatives, politiques ou mesures législatives.*

### **- Modernisation de la législation européenne sur les batteries**

L'utilisation croissante des batteries jouera un rôle essentiel dans la transition vers une économie neutre en carbone. En effet, les batteries sont un élément clé des plans de la Commission européenne pour améliorer la compétitivité des chaînes de valeur stratégiques et pour décarboner l'économie européenne, appelée à devenir neutre à l'horizon 2050.

Ce besoin croissant pour les batteries est assorti d'importants défis qu'un nouveau cadre réglementaire doit résoudre. L'initiative doit ainsi permettre d'identifier les limites du cadre réglementaire actuel.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 8 février 2021

## **5 Cour des comptes européenne**

---

### **- Analyse n°6/2020 : Risques, défis et opportunités de la politique économique européenne en réponse à la crise de la Covid-19**

Les mesures prises rapidement par l'Union européenne et ses États membres pour neutraliser l'impact économique de la Covid-19 ont permis de sauvegarder des emplois et des entreprises, selon la Cour des comptes européenne.

Toutefois, la Cour européenne des comptes estime que l'incidence inégale de la pandémie sur les États membres et leurs différentes capacités à soutenir leurs économies risquent de contribuer à creuser l'écart entre eux sur le plan économique. La Cour est également d'avis que la riposte actuellement proposée par l'Union européenne à la crise constitue une occasion à saisir pour promouvoir les priorités de l'Union et pour réfléchir à

des améliorations à long terme en vue de renforcer la coordination économique entre les États membres. Parallèlement, les auditeurs de la Cour des comptes européenne relèvent que la mise en œuvre et la coordination de ces mesures présentent des risques et des défis.

## **6 Commission chargée de questions européennes du Parlement de Wallonie**

---

Prochaine réunion : 14 janvier 2021 à 14h